

---

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 28 MAI 2018 - 18h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	
PRESILLY	
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	VIELLIARD A, DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	

**Membres représentés** LAVERRIERE C par ETCHART C (procuration), DUPAIN L par CRASTES P-J (procuration).

### Membres excusés

**Membres absents** PIN X, PECORINI J-L, MARX C, BUDAN F,

**Invités** DUPERREY N  
Conseil Local de Développement

## Points traités

### I - Information/débat

- 1 - Présentation des éléments de réflexion du Conseil de Développement
- 2 - Présentation démarche d'étude d'optimisation de la TEOM
- 3 - Tarification eau

### IV - Délibérations

1. Finances : décision modificative : budget locaux Europa
2. Finances : décision modificative : budget général
3. Finances : décision modificative : budget assainissement
4. Finances : attribution d'une subvention à l'association Athlé St Julien 74
5. Déchets : convention de mise à disposition de pâturage à Neydens

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Guy Roguet est désigné secrétaire de séance.

### I - Information/débat

#### 1 - Présentation des éléments de réflexion du Conseil de Développement

F Mugnier rappelle que dans le cadre de la loi NOTRe, un Conseil Local de Développement a été créé au sein de la CCG. Il s'agit d'un organe consultatif externe chargé de se prononcer sur des

dossiers dont il se saisit. Le CLD de la CCG a été mis en place il y a un an environ. Il est composé d'usagers, d'associations et d'acteurs économiques.  
Il remercie les membres du CLD pour leur implication dans les dossiers traités.

#### \*réflexion du CLD pour un développement durable

Une région prospère : un potentiel à exploiter dans la démarche de développement durable : opportunités à saisir pour aller vers un cercle vertueux, encourager les bonnes pratiques, mettre en valeur les savoir-faire, apprendre des autres, échanger et comparer les pratiques entre les communes, agir par actions multiples.

Un axe fort : repenser les déchets : ressourcerie, compostière, réduction des déchets/collecter les cartons même volumineux, collecter les encombrants en porte à porte, faire circuler les déchets de manière à les transformer en ressources (économie circulaire/écologie industrielle), réduire les gaspillages.

Les ressourceries et les recycleries favorisent la réduction, le réemploi, la réutilisation puis le recyclage des déchets en sensibilisant la population à la prévention des déchets et aux gestes de tri. Ces lieux accueillent les particuliers qui peuvent ainsi venir déposer certains objets dont ils ne servent plus. Si ces objets sont en état de marche ou réparables, ils pourront être remis en état, valorisés, donnés ou revendus à des prix accessibles. Dans le cas contraire ils seront orientés vers les filières de recyclage ou d'élimination.

Propositions :

-créer une ressourcerie au sein de l'Ecoparc pour y favoriser les synergies, avec une zone de stockage adaptée ; intégration des associations dans ce projet (cours de cuisine, scouts), services associés (Repair café, épicerie solidaire).

-valoriser les démarches/initiatives « zéro déchets »

-diminuer la TEOM pour les citoyens/entreprises/quartiers vertueux ; aller vers une tarification incitative.

-aller vers une économie circulaire : créer un état des lieux des flux entrants et sortants des entreprises (matière, énergie, services) ; mettre en relation les entreprises après étude des potentielles synergies/symbiose industrielle ; cela suppose une communication entre CCI/CMA et CCG.

Ménager, aménager et vitaliser le territoire : mobilité douce du quotidien ; créer des sentes piétonnes/vélo entre les immeubles ; comment éviter la voiture ; urbanisme commercial/revitalisation des centres villes ; préserver les témoins bâtis du passé ; créer des halles d'artisans et producteurs locaux dans les centres villes.

Communication : éduquer aux bonnes pratiques et au changement ; créer des zones d'affichage libre pour les informations associatives et locales ; donner la parole aux associations et initiatives locales ; rendre plus visibles les outils de la CCG.

A Viellard rappelle que l'affichage libre existe déjà et fait l'objet d'une réglementation particulière. Il précise qu'il faut bien le distinguer de l'affichage sauvage. Il est aussi nécessaire de développer d'autres supports comme Locallien.

E Rosay note qu'il existe une telle multitude de moyens d'informer la population que le message n'arrive plus à passer.

#### \*réflexion du CLD pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées

-connaissance de l'existant sur le territoire : questionnaire auprès des communes afin d'identifier les mesures déjà mises en place localement (en cours).

-identification des personnes concernées : demandes faites aux CCAS des différentes communes de transmettre les listings des personnes identifiées comme seniors avec leur coordonnées puis questionnaire adressé personnellement à chaque personne concernant son habitat, sa situation financière, son intérêt pour la vie associative.

Les réponses au questionnaire permettront de faire des propositions en termes d'habitat préféré (MARPA, adaptation du logement en habitat participatif ...), d'intérêt pour la visite d'une personne bénévole référente, d'intérêt d'avoir un lieu intercommunal pour se retrouver et partager des activités.

-mise en place des services retenus à l'intention des personnes isolées (MONALISA) : MONALISA met à disposition de ses signataires une formation socle basée sur les valeurs et principes déontologiques communs issus de la charte MONALISA, aux bénévoles menant des projets divers de lutte contre l'isolement des personnes âgées et aux citoyens souhaitant s'impliquer dans la lutte contre l'isolement.

Ce dispositif vise à faciliter la mise en œuvre de coopérations locales en grande ruralité. Il permet d'accompagner le déploiement d'équipes citoyennes en tenant compte des spécificités du territoire.

G Roguet souligne que le coût élevé des terrains dans le secteur rend difficile la réalisation de logements sociaux. Cette difficulté se retrouve pour la création d'autres types d'habitat.

C Bachmann observe que les propriétaires pourraient avoir une autre vision si la CCG apportait son soutien à la démarche et ainsi adapter le prix de vente au projet.

A Bonaventure indique que Viry travaille depuis 2 ans à la réalisation d'un projet comprenant notamment 44 logements T1bis à T2 avec 300 m<sup>2</sup> de locaux communs, à destination des personnes âgées. Le dossier est travaillé avec un bailleur social mais nécessite 750 000 € de subventions. Le plan de financement est quasiment achevé à présent mais il est extrêmement difficile d'élaborer ce type d'opération.

Il constate par ailleurs que le bénévolat connaît une nette diminution.

V Duret souligne que l'Accorderie est un formidable outil pour développer le lien social et l'entraide. Cette structure peut également avoir un rôle à jouer dans la rupture de l'isolement des personnes âgées.

C Bachmann signale que la circulation de l'information entre les associations n'est pas optimale et il serait intéressant d'avoir un lien qui se crée pour un meilleur partage.

A Bonaventure observe que Viry lance régulièrement des appels aux bénévoles via son bulletin municipal mais cette initiative reste souvent sans succès.

AS Doche observe que l'Accorderie constitue un lieu de rencontre entre ceux qui proposent des services et ceux qui en ont besoin ; il y a d'ailleurs plus d'offres que de demandes.

V Duret observe que la formation des bénévoles est importante.

G Roguet constate qu'un certain nombre d'associations disparaissent par manque de bénévoles.

PJ Crastes souligne qu'effectivement l'appel à bénévoles est une problématique récurrente. Il convient de savoir si les élus doivent aider les associations à développer des outils de communication pour un meilleur partage d'information entre elles. Une communication adressée au grand public ne semble pas être la solution à retenir.

A Bonaventure signale que le bénévolat dans les EHPAD tenait une place primordiale car il permettait de soulager les équipes soignantes. Il tend à disparaître aujourd'hui, ce qui rend le travail au quotidien nettement plus difficile.

PJ Crastes note que les thématiques développées par le CLD sont aussi des réflexions menées au sein des commissions de la CCG. Certaines idées sont d'ailleurs sur le point d'être mises en œuvre. Il est donc souhaitable que le CLD travaille en lien avec les commissions pour ne pas avoir deux démarches en parallèle.

A Vielliard souligne tout l'intérêt du travail effectué. Le partage d'information est effectivement un point sur lequel des améliorations sont à apporter, y compris entre élus communaux et intercommunaux. La CCG a un rôle à jouer dans ce sens, même s'il s'agit de thématiques qui ne relèvent pas de ses compétences.

Il attire par ailleurs l'attention des membres du CLD sur les ressources contraintes des collectivités. Si les idées nouvelles demandent des financements, il conviendra alors de s'interroger sur de nouvelles ressources à créer. A moyens constants, des arbitrages devront être faits.

Concernant l'isolement des personnes âgées, il estime qu'il s'agit d'un enjeu sur lequel les élus ne travaillent pas assez. St Julien va lancer une analyse des besoins sociaux sur la commune, laquelle permettra de jeter les bases pour le mandat suivant. Si d'autres communes sont intéressées, elles peuvent tout à fait se joindre à la démarche.

C Bachmann évoque l'idée d'une mutualisation des CCAS du territoire.

PJ Crastes observe qu'il s'agit d'un sujet dont la commission sociale s'est emparé : une mutualisation permettrait soit de développer de nouveaux services soit de gérer au mieux les services existants.

G Roguet rappelle que les CCAS doivent être proches des habitants, ce qui risque de ne pas être le cas s'ils sont gérés à l'échelle intercommunale.

J Barbier précise que le projet de création d'un CIAS fait partie du projet de territoire et n'a pas été développé pour l'instant, les élus craignant que cette structure ne réponde pas à des objectifs de proximité.

M De Smedt constate que les réflexions du CLD sont convergentes avec celles des élus, ce qui est un point positif, et conforte ainsi la démarche de la collectivité.

PJ Crastes indique que suite à ce rendu, des groupes de travail seront organisés, avec les commissions concernées.

## **2 - Présentation démarche d'étude d'optimisation de la TEOM**

### *\*Rappel de l'étude sur le schéma directeur*

- Un état des lieux du financement du service Déchets a été réalisé par le cabinet CITEXIA en juin 2017 dans le cadre de l'étude du schéma directeur.
- Ce rapport met en avant les exonérations dont bénéficient plus de 1000 professionnels et qui seraient à analyser. Est également mis en avant le faible pourcentage des professionnels dans le financement du service.

➔ décision de lancer une mission d'optimisation de la TEOM qui consiste à analyser les contribuables de la TEOM pour détecter les anomalies et accompagner la CCG dans la correction de celles-ci.

### *\*Consultation*

- Une consultation a été lancée le 19 mars
- Le cabinet CITEXIA (qui a réalisé le schéma directeur) a été retenu pour un montant de 9 075 € HT
- La mission se déroule en 2 phases :

1/ Mise à jour de l'analyse du financement du service puis analyse détaillée des locaux exonérés avec proposition d'actions spécifiques à chaque catégorie :

exonération par délibération, exonération de droit, exonération pour éloignement du service public.

2/ Etablissement d'un protocole de travail avec les services fiscaux pour mettre à jour les exonérations, définition d'une procédure d'instruction des demandes d'exonération des professionnels qui n'utilisent pas le service et accompagnement à la mise en œuvre des décisions prises par un dispositif de délibérations adaptées et, le cas échéant la préparation de courriers.

### *\*Objectifs de la mission*

- L'objectif principal des analyses est de mettre en évidence les erreurs d'exonération et de les corriger, en lien avec les services fiscaux.

- En parallèle, il s'agira de réinterroger les élus sur leur stratégie de financement du service, en lien avec les simulations réalisées sur la redevance spéciale :
  - Exonération des professionnels qui n'utilisent pas le service
  - Exonération des professionnels qui sont assujettis à la redevance spéciale.
- En effet, ces exonérations ne sont pas obligatoires, mais facultatives, et pourraient être remises en cause par le conseil communautaire.

*\*Calendrier*

- Rendu de la phase 1 pour le 18/06 afin de discuter du lancement de la phase 2 au Bureau du 25/06
- Report à fin septembre de la délibération prise habituellement en juin concernant les entreprises exonérées.

### 3 - Tarification eau

*Assainissement - prix au m3*

Pas d'augmentation du prix de l'assainissement en 2018 : 1,75 € HT/m3.

Il est proposé de mettre en place une indexation de ce tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour compenser l'inflation de 1,5% chaque année.

*Assainissement - frais de contrôle*

Lors de la commission du 19 mars dernier, il avait été proposé de mettre en place une facturation sur les contrôles de raccordements à l'assainissement collectif uniquement sur les ventes d'immeubles.

Le montant forfaitaire proposé est de 130€ par intervention (163 contrôles en 2017).

Chaque rendez-vous fera l'objet d'une confirmation écrite dans laquelle il sera précisé que toute absence à celui-ci sera facturée 50 € HT.

*Eau - vente en gros*

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP qui débutera au 1<sup>er</sup> juillet 2018, il est prévu que toute la production passe dans le périmètre de la régie. Le délégataire aura donc à sa charge l'achat de tous les volumes d'eau qui seront mis en distribution sur le périmètre de la délégation.

L'intégration de cette nouvelle charge dans le compte d'exploitation du délégataire avec le tarif actuel (0,71€/m3) entraînerait une rémunération du délégataire au prix de vente du m3 aux abonnés supérieure au tarif cible initial (1,43€/m3). Il est donc indispensable de revoir ce tarif pour le mettre en cohérence avec le coût réel de production.

Le tarif proposé, et utilisé dans le cadre du compte prévisionnel du délégataire est de 0,40 € HT/m3.

Pour les contrats en cours, l'actualisation de la rémunération du délégataire par le nouveau prix de vente en gros fera baisser celle-ci, ce qui augmentera par différence celle de la CCG.

*Eau - Bordereau de prix unitaire*

Dans le cadre du nouveau contrat de DSP à paiement public, il est prévu la mise en place d'un bordereau des prix unitaires pour l'exécution de travaux et interventions diverses auprès des abonnés. Ce dernier s'appliquera sur tout le territoire de la collectivité (Régie ou DSP).

Le délégataire facturera au nom et pour le compte de la CCG ces différentes prestations selon un tarif qui doit être déterminé par la CCG dans un BPU, il reversera ensuite les montants encaissés à la collectivité. Cette dernière rémunérera le délégataire sur la base de son BPU annexé au contrat de DSP.

Pour permettre la cohérence et le suivi comptable, les articles de ce BPU seront identiques à ceux proposés par le délégataire, avec un tarif de base identique, indexé sur la formule d'actualisation liée au contrat de DSP.

Il suffit donc de définir un coefficient pour prendre en compte les frais généraux de la collectivité dans le suivi administratif et comptable de ces opérations.

Il est proposé une majoration de 10 % des prix unitaires du BPU - DSP

*Eau - prix au m3*

Il a été décidé par les élus de mettre en place un tarif unique pour tous les abonnés du territoire de la CCG à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le tarif cible avait été fixé à 1,43€ HT/m3.

Rappel des objectifs fixés lors du transfert de la compétence en 2013, et repris lors du changement de gouvernance en 2014 :

OBJECTIFS	Engagement	Réalisé
Taux de renouvellement canalisations secondaires	1%/an	0,98 % sur 4 ans Données 2017 en cours
Diversification et augmentation Production MATAILLY		Mise en service juillet 2017
Etude Ressources et Milieux		Etude finalisée en 2018. Finalisation des ressources à abandonner ou conserver en cours
Etude radio-relève des compteurs	Renouvellement de 6,5 % de cpt/an (Environ 400 /an)	80 % du parc équipé en radio à ce jour (5 412 Cpts équipés) Moyenne de 900 cpts/an (2013-2017)
Etude Schéma Directeur Eau Potable	Définition des investissements sur les <b>réseaux de distribution et ouvrages de stockage</b>	Identification des travaux indispensables à moins de 5 ans réalisée (3 M€). Finalisation SDAEP des autres investissements à réaliser pour fin 2018. Investissements supplémentaires entre 10 et 14 millions €
Convergence tarifaire	1,43 € HT/m3 Au 1 <sup>er</sup> juillet 2018 puis indexation de 2%/an <b>(Hors schéma directeur)</b>	Convergence possible.

La prospective réalisée avec ce tarif de convergence montre que ce tarif cible est cohérent avec les objectifs initialement fixés.

Compte-tenu des premiers résultats du schéma directeur présenté et validé en Bureau du 22 février 2018, une augmentation de ce tarif de convergence est cependant nécessaire pour permettre d'intégrer les travaux supplémentaires indispensables au renforcement et à la pérennisation des infrastructures.

Renouvellement 1% canalisations réseaux secondaire (4 km) :  
prévu dans le schéma 900 000 €/an  
Renouvellement 1% canalisations réseau primaire (1 km): 250 000 €/an  
Renouvellement canalisations - Opérations voirie (700 ml): 150 000 €/an  
Infrastructures SDAEP sur cinq ans : 600 000 €/an  
Réhabilitation et mise en conformité des ouvrages : 100 000 €/an  
Mise en place sectorisation et pré-localisation fuites : 50 000 €/an  
Création d'un poste technicien travaux supplémentaire : 45 000 €/an  
Soit un total de 1 200 000 € HT /an de charges supplémentaires par rapport aux objectifs précédents...

*Schéma directeur eau potable - investissements indispensables à moins de 5 ans*

- ✓ Distribution de Viry par SP3 (**réserve insuffisante**) 900 000 €
- ✓ Amélioration de la distribution de Malchamp (Feigères) (**réserve insuffisante, manque de pression importants**) (Construction d'un nouveau réservoir...) : 1 248 000 €
- ✓ Amélioration de la désinfection de l'eau et utilisation ponctuelle de la canalisation primaire comme réseau de distribution  
Mise en place de désinfections au chlore : 260 000 €
- ✓ Sécuriser et augmenter la capacité de production de Matailly (Phase 2 - 4 forages) (**pas de pompe de secours**) (Hors SDAEP mais indispensable suite vulnérabilité de la nappe du Genevois) : 550 000 €

Soit un total de 2 958 000 € HT

La dernière prospective effectuée qui intègre ces travaux ainsi que le nouveau tarif de la DSP a permis d'affiner ce tarif cible. Il est donc proposé une augmentation de 0,10 € HT/m3.

Prix abonné : 1,53 €/m3 au 1<sup>er</sup> juillet 2018. La prospective montre également la nécessité d'actualiser ce tarif tous les ans en moyenne de 1,5%. Celle-ci peut ne pas être automatique et un ajustement devra être réalisé chaque année en fonction du taux effectif de réalisation des investissements et de l'évolution des volumes vendus.

### Comparatif - prix au m3

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CC Genevois	HT/m3					1,53 €	1,55 €	1,58 €
Moyenne Haute Savoie	HT/m3		1,53 €					
CC Genevois	TTC/m3					1,99 €	2,02 €	2,04 €
CC Pays de Gex	TTC/m3				1,98 €			
Anemasse Agglo	TTC/m3				2,01 €			
CC Fier et Ussets	TTC/m3				2,04 €			
Syndicat Rocaille Bellecombe	TTC/m3				2,23 €			
Syndicat des Eaux Moises et Voisins	TTC/m3				2,60 €			
CC Cruseilles	TTC/m3				3,15 €			
Moyenne France	TTC/m3	2,03 €	2,05 €					

Il est proposé de répartir ce tarif moyen 120 m3 entre une part fixe annuelle et une part variable au m3 de la façon suivante :

	Tarif régie 2017	Tarif cible 2018	Tarif DSP 2018
Part Fixe annuelle	37,89 €/an	40,00 €/an	31,00 €/an
Part variable	1,0856 €/m3	1,2000 €/m3	0,80 €/m3
Prix moyen	1,40 €/m3	1,53 €/m3	1,06 €/m3

### Incidence pour l'abonné

	2017	2018	2019	2020	2021
Montant PF	37,8900 €	40,0000 €	40,6000 €	41,2090 €	41,8271 €
Montant PV	1,0856 €	1,2000 €	1,2180 €	1,2363 €	1,2548 €
Red Prélèvement	0,0730 €	0,0730 €	0,0730 €	0,0730 €	0,0730 €
Red Pollution	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €
Montant facture 120 m3 TTC	223,37 €	240,08 €	242,99 €	245,94 €	248,94 €
Montant annuel augmentation		16,71 €	2,91 €	2,96 €	3,00 €
Pourcentage d'augmentation		7,5%	1,2%	1,2%	1,2%

Il est important de rappeler que cette prospective ne prend en compte que les investissements connus à ce jour pour les cinq prochaines années...

La finalisation, fin 2018, du schéma directeur nous indiquera, après validation par les élus des orientations retenues, le solde des travaux à réaliser pour les dix années suivantes sur les réseaux de distribution pour permettre de sécuriser et de renforcer ceux-ci afin de faire face à la demande à l'horizon 2034 (Entre 10 et 14M€).

R Villet souhaite connaître le temps moyen de capacité de désendettement retenu.

P Bloch répond qu'il serait de l'ordre de 7 ans.

R Villet note que le taux d'indexation du prix de l'eau pourrait être compris entre 0 et 1,5% selon les années.

P Bloch indique qu'il sera à ajuster en fonction des ventes d'eau et de la réalisation des investissements.

Il rappelle que 1,5% correspond à l'augmentation du coût de la vie.

N Duperret constate que le prix retenu fait partie des moins élevés des EPCI limitrophes, ainsi que du département.

G Etallaz souhaite connaître le nombre de facturations par an.

P Bloch répond que la facturation est effectuée tous les 6 mois. Un prorata est appliqué en fonction des dates de relève.

## II - Compte-rendu des commissions

Néant.

## III - Approbation compte-rendu du Bureau des 09 et 23 avril 2018

Aucune observation n'étant formulée, les comptes rendus des séances des 09 et 23 avril 2018 sont approuvés à l'unanimité.

## IV - Délibérations

### 1. Finances : décision modificative : budget locaux Europa

Il est nécessaire d'ouvrir des crédits en section de fonctionnement afin de régulariser un trop perçu sur les loyers. Cette écriture est équilibrée en dépense et en recette.

En conséquence, le Bureau décide de procéder aux modifications de crédits suivantes en section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT					
		Dépenses		Recettes	
Article-chapitre	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
65888-65	Autres		500,00 €		
673-67	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

Adopté à l'unanimité -

## 2. Finances : décision modificative : budget général

Il convient de procéder à des modifications sur le budget général en section d'investissement.

Il est nécessaire de créer deux opérations d'ordre budgétaire pour intégrer les travaux relatifs au parking relais de Viry pour un montant de 260 000 € et régulariser une avance pour la mise aux normes de la déchetterie de Vulbens pour un montant de 21 430 €.

Il est également proposé de régulariser l'imputation de l'opération pour compte de tiers Ordures Ménagères pour un montant de 42 000 €.

Afin de couvrir l'achat d'un praticable de gymnastique, il est proposé d'augmenter l'opération 601 « Gymnase de Staël » de 6 000 €.

Enfin, il convient d'augmenter les crédits prévus à l'opération 701 « Logements » pour couvrir le solde de la création du portail numérique REGENERO pour un montant de 300 €.

Concernant la section de fonctionnement, il est nécessaire d'augmenter les crédits prévus au compte 73918 pour régulariser un remboursement de TEOM pour un montant de 500 €.

Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 281 730,00 € en investissement et 500 € en fonctionnement.

Le Bureau décide de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT					
		Dépenses		Recettes	
Article- opération/chapitre- fonction	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
238-804-815	Avances	260 000,00 €			
2315-804-815	Installations		260 000,00 €		
<b>Opération 804 transports</b>		<b>260 000,00 €</b>	<b>260 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2188-601-411	Autres immobilisations corporelles	6 000,00 €			
<b>Opération 601 Gymnase Mme de Staël</b>		<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2315-804-815	Installations		6 000,00 €		
<b>Opération 804 Transports</b>			<b>6 000,00 €</b>		
2051-701-72	Concessions et droits similaires	300,00 €			
<b>Opération 701 Logements</b>		<b>300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
10222-10-72	FCTVA			300,00 €	

<b>Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>				<b>300,00 €</b>	
238-041-815	Avances et acomptes			260 000,00 €	
2315-041-815	Installations	260 000,00 €			
238-041-812	Avances et acomptes			21 430,00 €	
2313-041-812	Constructions	21 430,00 €			
458103-041-812	OM		42 000,00 €		
458203-041-812	OM				42 000,00 €
<b>Chapitre 041 Opérations patrimoniales</b>		<b>281 430,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>281 430,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>
458103-45-812	OM	42 000,00 €			
458203-45-812	OM			42 000,00 €	
<b>45 - Comptabilité distincte rattachée</b>		<b>42 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>589 730,00 €</b>	<b>308 000,00 €</b>	<b>323 730,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>281 730,00 €</b>		<b>281 730,00 €</b>	

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
		<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article- opération/chapitre- fonction</b>	<b>Libellé</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>
		<b>de crédits</b>	<b>de crédits</b>	<b>de crédits</b>	<b>de crédits</b>
73918-014-812-OM	Autres reversements sur impôts locaux	500,00 €			
<b>Chapitre 014</b>		<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
7788-77-812-OM	Produits exceptionnels divers			500,00 €	

<b>Chapitre 77</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>500,00 €</b>		<b>500,00 €</b>	

Adopté à l'unanimité -

A Bonaventure précise que cette décision modificative prévoit notamment 6 000 € de crédits supplémentaires pour l'achat de matériel pour le gymnase de Staël (30 000 € budgétés). Ce matériel permettra d'optimiser l'utilisation de la salle de gymnastique et sera utile pour l'ensemble des utilisateurs.

### 3. Finances : décision modificative : budget assainissement

Il convient d'augmenter les crédits relatifs aux écritures de reprise de subventions et de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>					
		<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article- chapitre- opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
13918-040	Autres	4 650,00 €			
2313-23-999	Administration		4 650,00 €		
	<b>TOTAL</b>	<b>4 650,00 €</b>	<b>4 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	
<b>EXPLOITATION</b>					
		<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article- chapitre- opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Diminution de crédits</b>
777-042	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			4 650,00 €	
6262-011	Frais de télécommunication	4 650,00 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>4 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 650,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>4 650,00 €</b>		<b>4 650,00 €</b>	

Adopté à l'unanimité -

### 4. Finances : attribution d'une subvention à l'association Athlé St Julien 74

Dans le cadre du jumelage avec la ville de Mössingen, le club ATHLE ST JULIEN 74 participe à une course à pied organisée chaque année en Allemagne.

Afin d'aider au financement du voyage en 2018 de seize enfants et deux adultes, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 €.

Les crédits sont prévus au budget au compte 6574.

Le Bureau décide d'attribuer une subvention de 500 € au club ATHLE ST JULIEN 74 pour l'organisation d'une manifestation dans le cadre du jumelage.

Adopté à l'unanimité -

#### **5. Déchets : convention de mise à disposition de pâturage à Neydens**

Les parcelles B509, B510, B518 et B519, qui jouxtent la déchetterie de Neydens et situées sur la commune de Neydens, sont constituées d'anciens casiers d'enfouissement recouverts de terre végétale et qu'à ce titre ces parcelles ne peuvent être exploitées ni cultivées.

Ces parcelles font l'objet d'un entretien annuel qui se limite à deux fauches pour éviter tout risque d'incendie.

Le service de collecte et traitement des déchets a été sollicité par un éleveur d'ovins exerçant sur la commune de Beaumont afin que ces parcelles lui soient mises à disposition, gracieusement, pour faire pâturer son troupeau de moutons.

La Collectivité met à disposition un point d'eau et l'électricité nécessaire à la mise sous tension de la clôture entourant le parc à ovins.

En contrepartie, l'éleveur s'engage à entretenir ces parcelles ainsi que la clôture existante durant toute la durée de mise à disposition du terrain.

La durée de la mise à disposition desdites parcelles est de 3 ans.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition de pâturage à Monsieur Baud,
- d'autoriser le Président à signer cette convention et toutes pièces annexes s'y rapportant et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité -

#### **V - Divers**

##### **1. Circulaire préfectorale installations d'élimination des déchets inertes**

Le point sera réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

##### **2. Collège du Vuache**

PJ Crastes indique que le Département réalise actuellement une étude juridique concernant la maîtrise d'ouvrage des équipements sportifs.

F Mugnier signale qu'une réunion publique sera organisée sur le projet le 26 juin prochain. Les communes du Vuache seront conviées. Une communication sera également faite auprès des écoles ; il remercie ses collègues de relayer l'information.

N Duperret souligne l'intérêt d'inviter les Conseils Municipaux de l'ensemble des communes de la CCG.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 01 juin 2018.

Vu par le Président